



Ville de LORRAINE

Ville de Lorraine  
Ce document n'a pas de valeur officielle.

## **ORDRE DU JOUR<sup>i</sup>**

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 22 JUILLET 2025, 8 H 30 MAISON GARTH**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. MANDAT – PFD Avocats – Demande d'arbitrage à la Commission municipale du Québec – Dossier de l'eau potable contre la Ville de Rosemère
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

<sup>i</sup> L'ordre du jour est diffusé à titre d'information et peut être **sujet à changement** avant ou lors de la séance.